

Par courriel

Le 25 janvier 2018

Comité de déontologie policière
Bureau A-200, 2^e étage
2525, boul. Laurier
Québec (Québec) G1V 4Z6

Objet : Demande d'accès aux documents
N/✉ : AC-2018-134

Monsieur,

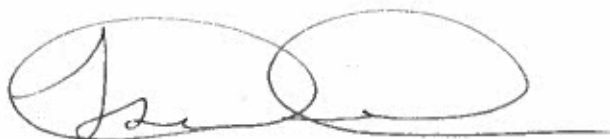
Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue en date du 24 janvier 2018, laquelle vise à savoir si l'agent Francis Dupuis du Service de police de la Ville de Montréal a déjà été sanctionné par le Comité de déontologie policière.

Après vérification, nous vous informons que le Comité détient deux dossiers correspondant à votre demande.

Vous trouverez ci-joint copie de quatre décisions (deux sur le fond et deux sur la sanction) concernant l'agent Dupuis, lesquelles peuvent vous être communiquées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate
Conseillère juridique
Responsable de l'accès aux documents des
organismes publics et de la protection des renseignements personnels

Pièces jointes : Copie de décisions et avis de recours